

Boralex : renouvellement du contrat de vente d'électricité de la centrale de Fort Fairfield

Montréal (Québec), le 31 janvier 2010 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») a conclu un contrat de vente d'électricité pour sa centrale thermique de Fort Fairfield qui débutera le premier mars 2011 avec une contrepartie fiable et solvable. Ce contrat, d'une durée de 2 ans, permet à Boralex de poursuivre l'opération de la centrale de Fort Fairfield à des conditions semblables.

Par ailleurs, Boralex déploie de nombreux efforts pour assurer la poursuite de l'exploitation de sa centrale thermique d'Ashland. Si aucune solution n'est trouvée d'ici mars 2011, Boralex se verra fort probablement contrainte d'en suspendre l'exploitation pour une période indéterminée.

À propos de Boralex

Boralex est une importante société indépendante productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de centrales d'énergie renouvelable. Employant plus de 300 personnes, la Société exploite 46 sites totalisant une puissance installée de 700 mégawatts (« MW ») au Canada, dans le nord-est des États-Unis et en France. En outre, la Société est engagée, seule ou avec ses partenaires européen et canadien, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 300 MW additionnels. Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans trois secteurs de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique et thermique. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez le www.boralex.com ou le www.sedar.com.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Madame Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com